

**REPUBLIQUE FRANÇAISE****DEPARTEMENT DE LA VENDEE****COMMUNE DE MARTINET****Arrêté de circulation****LE MAIRE DE MARTINET,**

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales;
VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;
VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992;
VU la demande formulée le mercredi 17 juin 2025 par **SAUR et ses filiales : SEPIG ATLANTIQUE**, 16 rue du commerce ZI Sud 85033 LA ROCHE SUR YON

Considérant qu'en raison du déroulement des travaux situés **8 et 8 bis Rue de l'Océan sur la commune de MARTINET**, pour des **Travaux de branchement AEP**, effectués par l'entreprise citée ci-dessus, la circulation sera alternée

entre le 11 et le 14 aout 2025 pour une durée de 1 jour.

ARRETE

ARTICLE 1 : **entre le 11 et le 14 aout 2025 pour une durée de 1 jour** la circulation sera alternée par signaux manuels ou panneaux B15-C18 ou feux tricolores pour des Travaux de branchement AEP, à **MARTINET 8 et 8 bis Rue de l'Océan**

ARTICLE 2 : Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux et de part et d'autre sur une longueur de 100 mètres, excepté pour les véhicules affectés au chantier. La vitesse de circulation sera limitée à 30 km/h.

ARTICLE 3 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992. La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise **SAUR et ses filiales : SEPIG ATLANTIQUE**.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de **Martinet**.

ARTICLE 6 : Le secrétaire général de la commune de **Martinet**, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la VENDEE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à : **L'entreprise SAUR et ses filiales : SEPIG ATLANTIQUE**

A Martinet, le 9 juillet 2025

Le Maire
Michel PAILLUSSON





Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

803109940



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : **LOISEAU** Prénom : **Sophie**

Dénomination : **SAUR et ses filiales : SEPIG ATLAN** Représenté par :

Adresse Numéro : **16** Extension : Nom de la voie : **Rue du Commerce - ZI Sud**

Code postal **8 5 0 3 3** Localité : **LA ROCHE SUR YON** Pays : **France**

Téléphone **0 2 5 1 4 5 0 9 2 7** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : **dict.v2s@saur.com**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **RD55 - 8 BIS RUE DE L OCEAN**

Code postal **8 5 1 5 0** Localité : **MARTINET**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :

Description des travaux : **BRT AEP DU BON COTE - M. BESSONNET François**

Arrêté de circulation du 07 au 11/07/25 - Alternat par feux

N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :

Date prévue de début des travaux : **1 0 0 7 2 0 2 5** Durée des travaux (en jours calendaires) : **1**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **5** Date de début de réglementation **0 7 0 7 2 0 2 5**

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation

Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue

Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

.....
.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité
Nom : Prénom :
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies
Fait à : LA ROCHE SUR YON Le : 1 7 0 6 2 0 2 5
Nom : LOISEAU Prénom : Sophie Qualité :





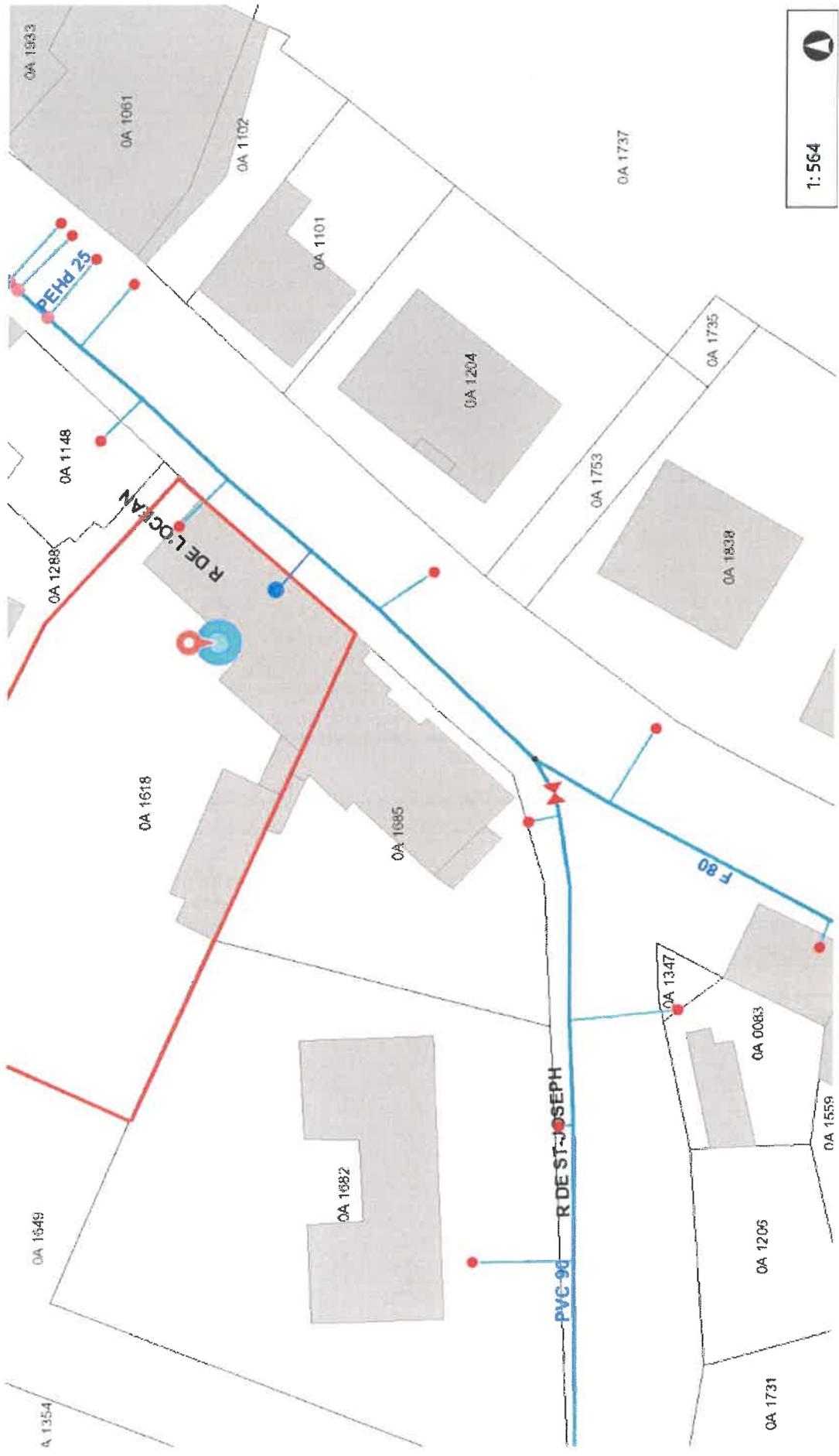
Système géodésique : WGS 84
 EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>-1.67937877,46.67595097 -1.67927953,46.67588655 -1.67944046,46.67576509
-1.67953702,46.67582214 -1.67937877,46.67595097</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:
polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

(46.675951 -1.679379); (46.675887 -1.679280); (46.675765 -1.679440); (46.675822 -1.679537); (46.675951 -1.679379);



1:564



COMPTEUR A L'INTERIEUR



